



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU JEUDI 05 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par l'envoi d'une convocation adressée par voie dématérialisée le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six mentionnant l'ordre du jour, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Bertrand ALEXANDRE, Pascal TAUPIAC, Flavie PIRON, Vanessa VIALETES.

Absents excusés : Didier BOURG (pouvoir à Jean-Marc BALARAN), Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Flavie PIRON), Bertrand FOPPA, Nathalie CALMELS.

Secrétaire de séance : Flavie PIRON

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	6	2	8

N°2026-02-07

1.1.1

SALLE CULTURELLE : VALIDATION DES CABINETS D'ÉTUDES CT- CPSP- ACOUSTIQUE

Dans le cadre du projet de construction de la future salle culturelle communale, il convient de désigner les bureaux d'études chargés des missions réglementaires obligatoires liées à cette opération. Après consultation et analyse des propositions reçues, les offres suivantes ont été retenues :

Contrôle technique

Les missions confiées concernent :

- Mission **L** (solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables)
- Mission **SEI** (sécurité des personnes en cas de séisme)
- Mission **HAND** (accessibilité des constructions pour les personnes handicapées)
- Mission **TH** (isolation thermique et performance énergétique)
- Établissement des attestations réglementaires **HAND** et **TH**

L'offre de la société **SOCOTEC** a été retenue pour un montant de : 7830 € HT

Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)

La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé est confiée à la société : **SARL Conseil Coordination** a été retenue pour un montant de 4 130 € HT

Étude acoustique

La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé est confiée à la société :
SIGMA ACOUSTIQUE a été retenue pour un montant de **1 450 € HT**

Montant total des prestations

Le montant total des missions d'études s'élève à **13 410 € HT**

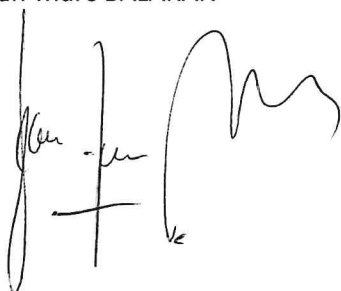
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés de :

- **APPROUVER** le choix des bureaux d'études tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ces missions ;
- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 05 février 2026

Le Maire,

Jean-Marc BALARAN



Le Secrétaire de séance

Flavie PIRON

